

Accusé de réception en préfecture
 054-245400601-20210527-13-DE
 Date de télétransmission : 11/06/2021
 Date de réception préfecture : 11/06/2021

République Française

Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY
SEANCE DU 27 MAI 2021

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
45	37	37 + 3 pouvoirs

Date de convocation
21 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept mai à vingt heures trente, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil communautaire en visioconférence, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président.

Présents : Laetitia ASCHBACHER, Pascal BARTOSIK, Thierry BECKER, Odile BEGORRE-MAIRE, David BLASIUS, Magali CLEMENT-DILLMANN, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Sylvie GAMEL, Céline GEOFFROY, Denise GERARDIN, Denis GODEFROY, Dominique GRANDIEU, Catherine GUENSER, Pierre JULIEN, Chantal KIPPER, Antony KUHN, Patrice LEBOEUF, Ludovic LEGGERI, Yves LEICKNER, Martine LEPIANKO, Catherine LEPRUN, Catherine LESAINE, Denis MACHADO, Francis MAUGRAS, Jean-Jacques MAXANT, Gilles MULLET, Jocelyne PANO, Chantal PELLENZ, Jeanne PHILIPPOT, Sébastien POINT, Philippe POTDEVIN, François ROUGIEUX, Carole SALEUR, Laurent TROGRIC, Bernard VERGANÇE, Rémi WAGNER.

Absents : Pascal BECK, Béatrice BOCHNAK, William GRAFF, Alain SOLDNER, Dominique VOINSON.

Représentés : Michel JACQUES par Odile BEGORRE-MAIRE, Patrick MEDART par Odile BEGORRE-MAIRE, Odile SCHMITT par Denis MACHADO.

Monsieur Denis MACHADO a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Renouvellement de la convention de partenariat pour la mise en œuvre d'actions culturelles dans le cadre du dispositif d'accès des élèves à la culture
N° de délibération : 13

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
37	40	40	0	0	0

Rapporteur : MME SALEUR

Par compétence acquise au 1^{er} janvier 2010, la Communauté de Communes du Bassin de Pompey met en œuvre le transport et l'accès des élèves des classes maternelles et élémentaires du territoire à des actions culturelles en temps scolaire.

Dans le cadre de cette compétence, un dispositif d'accès à la culture est mis en œuvre.

Suite à la reprise en régie de l'activité du Théâtre par la ville de Frouard en 2019, la Communauté de Communes a choisi de confier à la ville de Frouard au sein du Théâtre Gérard Philipe la programmation de spectacles et d'actions culturelles à destination des élèves des écoles maternelles et élémentaires du territoire du Bassin de Pompey depuis cette date.

La convention de partenariat actuellement en vigueur entre la Communauté de Communes du Bassin de Pompey et la Ville de Frouard pour la saison 2020-2021 prendra fin au 30 juin 2021.

Un bilan quantitatif et qualitatif provisoire de son exécution a été réalisé en concertation avec le Théâtre Gérard Philipe, les enseignants ayant bénéficié des actions et l'IEN.

Il en ressort que l'exécution de la convention en cours a été fortement impactée par la fermeture administrative des salles de spectacle ordonnée dans le cadre de la lutte

comme la pandémie de COVID depuis novembre 2020 et que, à compter de cette date, toutes les propositions initiales ont dû être proposées sous une forme alternative.

Le TGP a été en mesure de faire des propositions alternatives à tous les enseignants dont les classes étaient inscrites cette année dans le cadre du dispositif d'accès à la culture, sous la forme d'intervention en classe ou au format numérique.

Les formats numériques et rencontres à distance ont suscité des réticences en début de période alors que l'acceptation de ces formats a été grandissante avec l'installation dans la durée des restrictions d'accès au spectacle vivant. Le bilan provisoire fait état d'un taux de participation de 70 %.

Les restitutions produites par les classes (71 classes à ce jour pour environ 1 800 élèves), ainsi que les retours des enseignants montrent que le TGP a fait preuve d'innovation et de créativité dans la mise en place de ces propositions artistiques alternatives qui ont suscité une bonne adhésion des classes participantes.

Le maintien d'une programmation culturelle à destination des classes lors de cette saison 2020-2021 constitue un point fort et a contribué à la continuité du dispositif mis en place par le Bassin de Pompey.

La possibilité de recourir à des propositions alternatives à destination des classes inscrites avait été intégrée au projet scolaire du TGP et avait permis cette adaptation à la situation sanitaire et ses contraintes. Cette possibilité sera renouvelée dans le projet 2021-2022.

Au vu de ce bilan, il est proposé au Conseil Communautaire de renouveler ce partenariat pour une nouvelle période couvrant l'année scolaire 2021-2022 et de reconduire le montant annuel de 80 000 € alloué pour son exécution.

Il est également proposé que ladite convention puisse être reconduite pour une année scolaire supplémentaire par avenant signé des deux parties, dans la limite de 3 années au total.

Le projet de convention ainsi que le projet artistique se rapportant à la saison 2021/2022 sont annexés à la présente délibération.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

Vu le rapport soumis à son examen,
Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de partenariat conclue entre la Communauté de Communes du Bassin de Pompey et la ville de Frouard pour la mise en œuvre d'actions culturelles entre septembre 2021 et juin 2022 dans le cadre du dispositif d'accès des élèves à la culture, telle qu'annexée à la présente délibération.

DECIDE d'allouer un montant de 80 000 € au financement de cette convention qui prendra fin au 30 juin 2022

IMPUTE les crédits correspondants au compte 611 du budget primitif 2021.

Fait et délibéré les jours, mois et an
susdits.
Pour extrait conforme
Le Président,



Laurent TROGRLIC